Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260630-D007_2026CCAS-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS
Séance du 30 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE TRENTE JUIN A DIX-SEPT HEURE ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO.

DATE DE CONVOCATION DU CCAS : LE 25 JUIN 2026

PRESENTS :
GOMBERT Patricia, GUILLAUME Patrick, CARNET Eric, HAMON Marc, PROVOST Nolwenn, LE LEURCH Jean-Michel

ABSENTS :
PLUNET Valérie,

SECRETAIRE DE SEANCE : HAMON Marc

DELIBERATION N° 007-2026
PARTICIPATION AUX « ACTIVITES SPORTIVES » DE JUILLET

Il a été décidé d'organiser, lors de la première semaine de juillet 2026, un programme d'activités sportives à la carte animé par l'animateur sportif communal et un agent contractuel.

Le coût total de cette prestation est évalué à 6 038 € pour 16 enfants, soit un coût moyen, par enfant, d'environ 377 €.

Il a été voté en Conseil Municipal une tarification forfaitaire, par activité et par enfant, de 10€

Il est proposé au CCAS de verser 50 € par enfant, soit 800€ au total pour les 16 jeunes.

Le reste est à la charge pour la commune.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide d'allouer la somme 800€

Le Maire
Gaëtan ALLANO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie TADEN
22100 TADEN